



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus.....	: 33
Nombre de conseillers en exercice	: 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30.....	: 26
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....	:32
Nombre de conseillers présents à 20 h 35.....	: 27
Nombre de conseillers votants à 20 h 35.....	:33



Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ **Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Mme Marie-Cécile GALOYER en tant que secrétaire de séance.

❖ **Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des lundi 17 juin et mardi 2 juillet 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les procès-verbaux des Conseils Municipaux des lundi 17 juin et mardi 2 juillet 2019.



**FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Affaires Générales et aux Finances
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts (alinéa 3),
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),
- décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 € (alinéa 10),

Dans le cadre de cette délégation, **23 décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DECISION N° 1 DU 26 JUIN 2019
Exécutoire le 1^{er} juillet 2019**

DIRECTION DES SERVICES CULTURELS

Ecole Municipale de Musique

Vente d'un basson à Monsieur et Madame Sylvain et Céline ALEMANY

Prix de vente de l'instrument : 2 800,00 €

**DECISION N° 2 DU 27 JUIN 2019
Exécutoire le 4 juillet 2019**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Finances

Tarifs publics

Restauration scolaire – Accueil périscolaire – Accueil de loisirs du Moulin Neuf et Cap Jeunes

Année scolaire 2019 - 2020

NB : Voir tarifs pages suivantes.



DECISION N° 3 DU 4 JUILLET 2019
Exécutoire le 8 juillet 2019

DIRECTION DES SERVICES CULTURELS
Organisation de spectacles
Fixation des tarifs 2019 – 2020

Les tarifs sont les suivants :

	TARIF A	TARIF B	TARIF C	TARIF D
Tarif Plein	26 €	20 €	16 €	14 €
Tarif réduit 1	22 €	16 €	14 €	12 €
Tarif abonnement	18 €	14 €	12 €	10 €
Tarif réduit 2	10 €	9 €	7 €	5 €
Tarif PCE	8 €	7 €	5 €	5 €

- Tarif Réduit 1 : groupes d'au moins 10 personnes / adhérents des comités d'entreprise / titulaires de la carte famille nombreuse / abonnés à l'Espace Malraux, à la Pléiade et au Théâtre Olympia sur présentation d'un justificatif/ abonnés Escale pour les spectacles hors abonnement.
- Tarif Abonné : personne ayant choisi un minimum de 4 spectacles.
- Tarif réduit 2 : groupes scolaires / étudiants / - de 18 ans / services civiques / demandeurs d'emploi / bénéficiaires des minimas sociaux (allocation adulte handicapé – revenu solidarité active – allocation solidarité spécifique – allocation de solidarité aux personnes âgées).
- Tarif PCE : étudiants titulaires de la carte PCE.

Spectacles dans l'abonnement

Anne Baquet

Vendredi 4 octobre 2019

20h30 – L'Escale

Tarif B

Dormez je le veux ! et Ne te promène pas toute nue !

Samedi 16 novembre 2019

17h – l'Escale

Tarif B

Le Mètre-Mot

Jeudi 5 décembre 2019

20h30 - L'Escale

Tarif D

La Sacqueboute dans tous ses éclats

Dimanche 8 décembre 2019

17h – l'Escale

Tarif D

Melle Molière

Vendredi 13 décembre 2019

20h30 – l'Escale

Tarif A

Kean

Samedi 25 janvier 2020

20h30 - L'Escale

Tarif A

Un cœur simple

Vendredi 13 mars 2020

20h30 – l'Escale

Tarif B



Cherche jeune fille pour baby sitting

Mardi 24 mars 2020

13h45 et 20h30 – l'Escale

Tarif D

Assoiffés

Jeudi 9 avril 2020

14h et 20h30 - L'Escale

Tarif C

Part-Dieu chant de gare

Mercredi 6 mai 2020

20h30 – l'Escale

Tarif C

Anita Farmine Seasons

Jeudi 14 mai 2020

20h30 – l'Escale

Tarif C

Spectacles Hors abonnement

Les caractères de l'Histoire

Dimanche 24 novembre

17h – Salons Ronsard

Tarifs D

Parallèles

Jeudi 6 février 2020

20h30 – l'Escale

Tarifs D

Concert Mel Bonis

Dimanche 8 mars 2020

17 h – salons Ronsard

Tarifs D

Arseniev

Jeudi 12 mars 2020

20h – Manoir de la Tour

Tarifs D

Monuments Hystériques

Mardi 9 juin 2020

20h – Parc de la Tour

Tarifs D

Spectacles jeune public

6 € pour les adultes

4 € pour les enfants jusqu'à 12 ans

2,50 € pour les scolaires

DECISIONS N° 4 à 13 DU 8 JUILLET 2019

Exécutaires le 16 juillet 2019

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives

Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

NB : tableau pages suivantes.



DECISION N° 14 DU 12 JUILLET 2019
Exécutoire le 15 juillet 2019

DIRECTION DES FINANCES

Marché 2018-26

Extension du Club House sur le site du complexe sportif à Saint-Cyr-sur-Loire

Résiliation du marché suite à abandon de chantier par l'entreprise CH BAT de Montreuil

DECISIONS N° 15 à 23 DU 23 AOUT 2019
Exécutoires le 28 août 2019

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives

Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

NB : tableau pages suivantes.

- ❖ **Déplacement de Monsieur Christian VRAIN, Maire-Adjoint délégué à l'Environnement, aux Moyens Techniques et à l'Embellissement de la Ville, à Châteauroux le jeudi 26 septembre 2019, afin de participer aux 25èmes assises régionales du cadre de vie et de l'embellissement des communes – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Christian VRAIN, Maire-adjoint en charge de l'Environnement, des Moyens Techniques et de l'Embellissement de la Ville, d'un mandat spécial, pour son déplacement du jeudi 26 septembre 2019,
- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses pour se rendre à Châteauroux, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

- ❖ **Déplacement de Monsieur Michel GILLOT, Maire-Adjoint délégué à l'Aménagement Urbain, à Paris le 15 octobre 2019, afin de participer à une réunion du groupe de travail sur le vélo en free floating – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'Urbanisme et des Projets Urbains, d'un mandat spécial, pour son déplacement du mardi 15 octobre 2019,



- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses pour se rendre à Paris, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Assurances – Sinistre rue des Jeunes – Remboursement d'une franchise automobile à Madame ROUSSELLE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le remboursement de la franchise d'un montant de 410 €.

❖ **Logement – Programme Local de l'Habitat (PLH) 2018-2023 – Convention intercommunale d'adhésions HLM de Tours Métropole Val de Loire – Nouvelle convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention intercommunale d'attributions HLM de Tours Métropole Val de Loire 2019-2023 annexée à la délibération,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Générales à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

❖ **Finances – Budgets annexes ZAC de la Roujolle et Croix de Pierre (observations Préfecture) – Décision modificative n° 1 – Examen et vote**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 des budgets annexes des ZAC de la Roujolle et de la Croix de Pierre– exercice 2019.

❖ **Impôts locaux 2020 – Dispositions à adopter avant le 1^{er} octobre 2019 en application de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts – Taxe d'habitation – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide le statu-quo pour 2020.



❖ **Produits irrécouvrables – Taxes communales et produits communaux – Admission en non-valeur et dettes éteintes**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'admettre en non-valeur les créances non recouvrées pour un montant de **2 240,19 €**,
- 2) Décide d'éteindre les créances à la suite de surendettement pour un montant de **9 628,97 €**.

❖ **Finances – Provision pour dépréciation des comptes de tiers**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'approvisionner à hauteur de 15 000,00 € pour dépréciation des comptes de tiers à constituer,
- 2) Dit que cette provision sera comptabilisée suivant le régime semi-budgétaire (la somme est ainsi réellement mise de côté pour prévoir l'admission en non-valeur de titres devenus irrécouvrables),

❖ **Acquisition d'un véhicule électrique – programme 2019 - – Retrait des délibérations 102 A et 102 B du 13 mai 2019**

A – Demande d'aide financière auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire, l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible pour cet achat.

B - Demande d'aide financière à Tours Métropole Val de Loire au titre du fonds de concours Plan Climat en matière de mobilité durable

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite de Tours Métropole Val de Loire au titre de 2019, l'attribution de ce fonds de concours à hauteur de 30 % pour cet achat.



❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 25 juin et le 5 septembre 2019**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 17 septembre 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 17 septembre 2019.

❖ **Service de médecine préventive du travail du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire – Renouvellement de la convention d'adhésion de la commune – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de la convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de renouveler l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du travail du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée de trois ans,
- 2) Autorise, au nom de la commune, Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à ladite convention,
- 3) Précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020, Chapitre 012, article 6475 et qu'ils le seront chaque année suivante, en tant que de besoin.

❖ **Ressources Humaines – Mise en place du nouveau régime indemnitaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Instaure le régime indemnitaire en tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois décrits ci-dessus (stagiaires, titulaires et contractuels), versé selon les modalités définies ci-dessus et ce, à compter du 1^{er} octobre 2019,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à fixer, par arrêtés individuels, le montant perçu par agent au titre de l'IFSE et de CIA, dans le respect des principes définis ci-dessus,



3) Abroge pour partie la délibération relative au régime indemnitaire du personnel communal en date du 13 décembre 2004. Les dispositions de cette délibération restent applicables aux agents dont les cadres d'emplois ne sont pas concernés à ce jour par le RIFSEEP.

❖ Sécurité Publique – Etat statistique de la délinquance d'avril à juin et bilan 1^{er} semestre 2019

Monsieur BOIGARD signale que pour le mois d'avril, il est constaté une légère hausse des atteintes aux biens, avec deux faits supplémentaires. Pour ce qui est du 1^{er} trimestre 2019, les atteintes aux biens reculent de 11 %, soit moins 13 faits, tout comme les atteintes aux personnes.

Monsieur BOIGARD précise que les cambriolages ont diminué, avec - 46 %, de vols à la roulotte, - 29 % et des dégradations, - 38 %.

Le mois de mai, quant à lui, relève 39 atteintes aux biens, soit 6 faits supplémentaires par rapport à mai 2018. Cependant, **Monsieur BOIGARD** signale que les indicateurs reculent :

- 4 % d'atteintes aux biens (baisse des cambriolages – vols liés à l'automobile et aux deux roues et dégradations)
- 5 % d'atteintes aux personnes.

Pour ce qui est du mois de juin, **Monsieur BOIGARD** précise que les atteintes aux biens diminuent de 43 % par rapport au mois de juin 2018. Les cambriolages sont en nette diminution (- 73 %), de même que les vols à la roulotte (- 67 %). Il ajoute que seuls les vols dits à l'étalage augmentent et passent de 0 à 4 faits.

Un état statistique résume les actions menées dans le cadre de la police de sécurité au quotidien, à savoir :

- Les interventions de la police nationale sur le territoire de Saint-Cyr-sur-Loire, par rapport à l'opération tranquillité vacances,
- Les plaintes en ligne,
- Les problèmes judiciaires ainsi que les dégradations et les plaintes spontanées.

Monsieur BOIGARD présente le bilan du premier semestre 2019. Il précise que ce dernier démontre une baisse des atteintes aux biens :

- Vols à la roulotte ou accessoires automobiles : - 30 %,
- Les cambriolages d'habitations : - 44 %,
- Les vols simples de particuliers : - 25 %,
- Les dégradations : - 19 %

Il précise que les vols avec violence passent de 6 à 1 fait.

Enfin, **Monsieur BOIGARD** ajoute que les infractions les plus importantes ont lieu les mercredis, jeudis et samedis entre 17 h 00 et 21 h 00.



❖ **Intercommunalité :**

A – Présentation du rapport d'activités 2018 – Compte rendu de la réunion du 1^{er} juillet 2019 à l'Escale de Saint-Cyr-sur-Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte du rapport d'activités 2018 de Tours Métropole Val de Loire.

B – Convention de mise à disposition de personnels entre la Métropole et la Commune – Avenant n° 2

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Adopte l'avenant n° 2 à la convention initiale du 30 décembre 2016,
- 2) Précise que ledit avenant est conclu avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 5 septembre 2019**

Monsieur BOIGARD souhaite ajouter une information qui concerne l'environnement et plus particulièrement les nuisibles.

Il signale qu'un certain nombre de courriers ont été adressés par des administrés concernant les dégâts occasionnés par les sangliers.

Il précise qu'il s'est entretenu avec les services Préfectoraux et signale qu'une battue administrative sera diligentée le jeudi 19 septembre prochain sur le territoire de Saint-Cyr-sur-Loire, dans le quartier du Val de Choisille, afin d'envisager la possibilité de déloger une quarantaine de sangliers qui sévissent dans ce secteur de la Ville.



**ANIMATION - VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE - CULTURE -
COMMUNICATION**

**Rapporteurs : Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Affaires Générales
Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal délégué à la Vie Culturelle**

- ❖ **Culture – Mise à disposition de bornes livres par Touraine Propre – Avenant à la convention d'occupation du domaine public – Retrait de la délibération du 2 juillet 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retire la délibération du 2 juillet 2019.

- ❖ **Culture – Mise à disposition de l'Escale auprès de l'association FESTHEA du 25 octobre au 3 novembre 2019 - Convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la convention à signer avec l'association FESTHEA,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- ❖ **Ecole Municipale de Musique Gabriel Fauré – Mise à disposition d'une salle de répétition pour une chorale de l'association CROCC - Convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la convention de mise à disposition d'une salle de répétition à l'EMM pour une chorale de l'association CROCC,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- ❖ **Mise à disposition d'œuvres artistiques d'élèves de l'ARAC auprès de la commune**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la convention à signer avec l'ARAC,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son conseiller délégué à la Vie Culturelle à signer ladite convention.

❖ **Relations internationales – Déplacement à Morphou (Chypre) d'une délégation municipale du 11 au 14 octobre 2019 pour la marche de la paix – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge d'un mandat spécial Mesdames Francine LEMARIE et Véronique GUIRAUD,
- 2) Précise que, conformément à la réglementation, ce déplacement peut donner lieu à un remboursement des frais de transport et de séjour complémentaires sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Ajoute que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Comptes rendus des réunions du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale des mardi 3 et lundi 16 septembre 2019**

Le Conseil d'Administration du **3 septembre 2019** avait pour ordre du jour le point suivant :

- Délégation de pouvoir à la Vice-Présidente du CCAS pour mener les négociations dans le cadre de la procédure de Délégation de Service Public concernant la résidence autonomie « MAFPA – résidence Maison Blanche »

Conseil d'Administration du 16 septembre 2019

Madame JABOT signale que lors de ce Conseil d'Administration, une convention a été renouvelée avec le centre de gestion pour l'adhésion à un service de médecine préventive. Une commission d'appel d'offres pour le portage de repas à domicile a été créée afin de choisir un nouveau prestataire.

Madame JABOT ajoute qu'une délibération a été adoptée afin d'approuver la prolongation du taux de prise en charge octroyé aux familles pour le troisième trimestre scolaire, dans le cadre de la restauration scolaire.

Ensuite, diverses conventions ont été renouvelées, telles que :

- **SIEL BLEU**, pour des séances de gymnastique avec les séniors,
- **Philippa LENORMAND**, pour un atelier chant-chorale organisé au Centre Social,
- **Harmonie Mutuelle**, pour des ateliers numériques, afin d'assurer une prise en charge des personnes ayant besoin de se faire aider dans le domaine du numérique.



Madame JABOT ajoute que trois secours exceptionnels ont été étudiés.

Un projet de participation a été adopté pour les ateliers proposés par Domitys, dans le cadre de la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Un réseau de bénévolat a également été mis en place avec l'association « les petits frères des pauvres » afin de soutenir les personnes en difficulté ayant besoin de rencontrer et d'échanger avec des personnes.

Dans le cadre de la prévention, les ateliers parentalité ont été remis en place. La prochaine séance aura pour thème « les douces violences au sein de la famille ». **Madame JABOT** précise que l'idée est de prendre conscience de l'impact des mots et des gestes du quotidien et d'apprendre à communiquer de manière non violente.

Madame JABOT ajoute que la prochaine conférence de **Sandra MACE** se tiendra le 8 octobre 2019 et aura pour thème « les adolescents ». La conférence de l'Université du Temps Libre au lieu le 10 octobre 2019 avec pour thème « la vie en micro-gravité ». Cette représentation est mise en place par le professeur Léandre Pourcelot.

Madame JABOT tient à signaler que l'épisode caniculaire a été bien géré et que les personnes ont été prises en charge régulièrement et dirigées vers des lieux climatisés, tels que la MAFPA.

Enfin, elle informe les membres du Conseil Municipal que le prochain thé dansant aura lieu le 29 septembre 2019 à 14 h 30. Elle ajoute qu'à ce titre un karaoké sera organisé.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 3 septembre 2019**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

ENSEIGNEMENT - JEUNESSE - SPORT

Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Cinquième Adjointe déléguée à l'Enseignement
Madame GUIRAUD, Sixième Adjointe déléguée à la Petite Enfance
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué à la Vie Associative et au Sport

❖ **Ecoles publiques élémentaires et maternelles – Répartition intercommunale des charges de fonctionnement – Approbation des montants proposés par la ville de Tours au titre de l'année scolaire 2019-2020**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Fixe à 542,00 € la somme due par élève d'école élémentaire, 906,00 € la somme due par élève d'école maternelle pour l'année scolaire 2019-2020,
- 2) Précise que ces montants seront exigibles à la rentrée scolaire 2019 et pour tout enfant scolarisé avant le début du mois de janvier de l'année considérée,



- 3) Dit que ces chiffres sont valables pour les enfants de SAINT-CYR-SUR-LOIRE scolarisés dans les écoles publiques du premier degré des communes extérieures et pour les enfants des communes extérieures scolarisés à SAINT-CYR-SUR-LOIRE à titre de réciprocité.

❖ Mise en place d'études dirigées dans les écoles Anatole France, Périgourd et Roland Engerand au titre de l'année scolaire 2019/2020 – Convention avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public d'Indre-et-Loire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année scolaire 2019-2020,
- 2) Décide d'attribuer une subvention à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public 37 pour contribuer à la réalisation de ce projet et dont les modalités sont définies dans la convention.

❖ Occupation des locaux de l'Ecole Roland Engerand – Convention au profit du SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile) Mirabeau.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la convention avec le SESSAD,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

❖ Petite Enfance – Modifications du règlement de fonctionnement des structures d'accueil Souris Verte et Pirouette

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la modification du règlement de fonctionnement des structures petite enfance,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à signer tout document s'y rapportant.

❖ Petite Enfance – Caisse d'Allocations Familiales – Avenant aux conventions d'objectifs et de financement au titre de la prestation unique.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Approuve l'avenant à la convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer ladite convention et les documents afférents.

❖ **Sport – Piscine municipale Ernest Watel – Création de nouvelles catégories tarifaires**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de la création de nouvelles catégories,
- 2) Précise que le tarif applicable sera fixé par décision du Maire conformément à l'article L.2122-22, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 4 septembre 2019**

Madame BAILLEREAU signale que la rentrée scolaire s'est très bien passée. Elle ajoute que c'est une rentrée particulière avec l'ouverture du nouveau groupe scolaire. Les retours sont excellents et elle tient à remercier Monsieur le Maire ainsi que tous les services de la mairie et les diverses entreprises qui ont contribué à l'aboutissement de ce beau projet.

Les effectifs sont les suivants :

- . 1900 élèves en premier et second degrés, à savoir :
- . 1200 élèves dans les écoles publiques maternelles et élémentaires, y compris Saint Joseph,
- . 700 élèves dans les deux collèges.

Elle souhaite enfin une très bonne année scolaire aux élèves ainsi qu'aux parents.

**URBANISME - AMÉNAGEMENT URBAIN - EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT - MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'Aménagement Urbain,
Monsieur VRAIN, Neuvième Adjoint délégué à l'Environnement**

❖ **Cession Foncière – ZAC du Bois Ribert – Cession du lot n° 5a au profit de la société ECI ou toute autre société s'y substituant**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder le lot n° 5a, cadastré section AH n°200, issu de l'ancienne parcelle cadastrée AH n° 158, d'une superficie de 4.685 m², situé dans la ZAC du Bois Ribert, au profit de la société ECI ou de toute personne morale pouvant s'y substituer,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 150,00 € HT, le mètre carré soit 702.750 € HT,
- 3) Motive cette décision par le fait que la Commune n'envisage de réaliser aucun aménagement public, sur le lot dont il s'agit et souhaite favoriser le développement économique du secteur,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction du compromis de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le ou les Notaires des acquéreurs,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Dit que cette cession ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Acquisition foncière – 12 rue de la Mairie – Acquisition de la parcelle bâtie cadastrée AZ n° 107 appartenant aux consorts CHEVALLIER**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès des consorts CHEVALLIER la parcelle cadastrée section AZ n° 107 (165 m²), sise 12 rue de la mairie,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 50.000,00 euros net vendeur,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.

❖ **Acquisition foncière – Lotissement « rue du Clos Volant » - Acquisition des droits indivis des parcelles cadastrées section BI n° 98 et 120 appartenant à Monsieur PETIT et Madame TREMBLAY**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Décide d'acquérir auprès de Monsieur PETIT et Madame TREMBLAY les droits indivis attachés aux parcelles cadastrées section BI n°98 et 120, sise rues Lucien Richardeau, dans le lotissement « rue du Clos Volant »,
- 2) Précise que cette acquisition se fait à l'euro symbolique,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.

❖ Commerce – Ouverture des commerces le dimanche en 2020 – Résultat de la concertation menée au niveau de la Métropole – proposition de calendrier annuel – Demande d'avis conforme de la Métropole

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 31 VOIX
CONTRE : 02 VOIX (M. VALLEE et Mme TOULET)
ABSTENTION : -- VOIX

- 1) Acte la liste des dimanches proposés ci-dessous :
 - 12 janvier 2020 (1^{er} jour des soldes d'hiver)
 - 28 juin 2020 (1^{er} jour des soldes d'été)
 - 6 décembre 2020
 - 13 décembre 2020
 - 20 décembre 2020
- 2) Détermine la date du dimanche laissée à l'entière liberté de la commune, à savoir le 29 novembre 2020.
- 3) Décide de saisir, conformément à la loi, la Métropole à laquelle la commune, adhère sur le principe des 6 dimanches.

❖ Elaboration du règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) par Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du RLPi.



- ❖ **Fourniture de carburants gazole non routier (GNR) – Constitution d'un groupement de commandes entre Tours métropole Val de Loire et les communes de Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Avertin – Chambray-lès-Tours, la Riche, Rochecorbon, Parçay-Meslay, Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny, Mettray, Druye (article L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande Publique)**
Adhésion de la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire à ce groupement de commandes – Approbation de la convention constitutive du groupement du groupement de commandes et désignation du coordonnateur
Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de la convention

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Tours, Joué-les-Tours, Saint-Pierre des-Corps, Saint-Avertin, Chambray-les-Tours, la Riche, Rochecorbon, Parçay-Meslay, Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny, Mettray, Druye ainsi que Tours Métropole Val de Loire concernant l'achat de carburant en vrac,
- 2) Adopte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, jointe en annexe,
- 3) Précise que la commission d'appel d'offres sera celle de Tours Métropole Val de Loire,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à cette affaire.

- ❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du mardi 10 septembre 2019**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

- ❖ **Cession Foncière – ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Central Parc :**

A – Cession de l'îlot E, à prendre sur les parcelles cadastrées section AO n° 500p, 501p, 502p, 503p, 504p, 505p, 506p, 507p, 508p, 509p, 510p, 511p, et 532p, au profit du groupe KORIAN ou toute autre société s'y substituant – Retrait de la délibération n° 2019-04-401C du 13 mai 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de procéder au retrait de la délibération n°2019-04-401C du 13 mai 2019.

B – Cession de l'îlot E, à prendre sur les parcelles cadastrées section AO n° 500p, 501p, 502p, 503p, 504p, 505p, 506p, 507p, 508p, 509p, 510p, 511p, et 532p, au profit du groupe KORIAN ou toute autre société s'y substituant.

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder l'îlot E, destiné à accueillir un EHPAD, une résidence seniors et une maison de santé, d'une surface plancher de 6.673 m² avec un maximum autorisé de 6.700 m², à prendre sur les parcelles cadastrées section AO n° 500p, 501p, 502p, 503p, 504p, 505p, 506p, 507p, 508p, 509p, 510p, 511p, et 532p pour une surface totale de 6.100 m² (sous réserve du document d'arpentage) de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie - Central Parc, au profit du Groupe KORIAN ou toute autre société s'y substituant,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 3.100.000 euros HT,
- 3) Motive cette décision par le fait que la Commune n'envisage de réaliser aucun aménagement public, sur le lot dont il s'agit et souhaite favoriser le développement dans ce secteur,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, pour procéder à la rédaction du compromis de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des acquéreurs,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Précise que la recette correspondant à cette cession sera versée au budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie,
- 7) Précise qu'en cas d'annulation de la vente avec le ou les acquéreurs susvisés, la commune se réserve le droit de proposer ce lot à un autre acquéreur potentiel.

**Pour le Maire absent,
Le Premier Adjoint**

Fabrice BOIGARD